



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 262-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.402

Déposée le : 04.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, PVL) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 159/2023 du 15 février 2023
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié

Réfection à répétition du giratoire « Blickle » à Lyssach

Force est de constater que le giratoire « Blickle » à Lyssach (giratoire reliant la route de Berne, la route de Kernenried et la route qui mène au village) a fait l'objet de plusieurs réfections (trois ?) plus ou moins complètes ces dernières années.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il vrai que le giratoire « Blickle » a été refait à plusieurs reprises au cours des dernières années, et ce, de manière assez rapprochée ?
2. Combien a coûté chacune des réfections du giratoire, prise une par une, et au total ?
3. Qu'est-ce qui a justifié les multiples réfections du giratoire ?
4. Le Conseil-exécutif considère-t-il les différentes réfections faites en si peu de temps comme nécessaires et adéquates, même a posteriori ?
5. Quels offices du canton ont la vue d'ensemble de la coordination des réfections de giratoires ou d'autres ouvrages d'art comparables dans le domaine des routes ? L'organisation et la coordination en vigueur sont-elles efficaces ou existe-t-il des potentiels d'amélioration ? Si oui, lesquels ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux questions posées :

1. Est-il vrai que le giratoire « Blickle » a été refait à plusieurs reprises au cours des dernières années, et ce, de manière assez rapprochée ?

Non, ce constat n'est pas exact. Le carrefour du « Blickle » le long de la Bernstrasse à Lys-sach a été transformé en giratoire en 2006. La première réfection a été effectuée seize ans plus tard, en 2022. Outre la réparation de légers dommages infrastructurels, des remises en état ponctuelles ont été effectuées dans les zones d'accès et aux arrêts de bus. L'adaptation simultanée de la chaussée a permis d'améliorer la sécurité routière. Il n'y a pas eu d'autres travaux de réfection.

2. Combien a coûté chacune des réfections du giratoire, prise une par une, et au total ?

Les coûts des travaux de réfection de 2022 mentionnés au point 1 s'élevaient à environ 265 000 francs. Il n'y a pas eu d'autres travaux de réfection du giratoire.

3. Qu'est-ce qui a justifié les multiples réfections du giratoire ?

Durant les seize ans qui ont suivi sa construction, le giratoire n'a fait l'objet que d'une réfection en 2022. Les travaux effectués à cette occasion se limitaient à des mesures de construction urgentes et à des mesures d'amélioration de la sécurité routière.

4. Le Conseil-exécutif considère-t-il les différentes réfections faites en si peu de temps comme nécessaires et adéquates, même a posteriori ?

Le Conseil-exécutif considère que la décision de procéder à la réfection du giratoire en 2022 était nécessaire et adéquate.

5. Quels offices du canton ont la vue d'ensemble de la coordination des réfections de giratoires ou d'autres ouvrages d'art comparables dans le domaine des routes ? L'organisation et la coordination en vigueur sont-elles efficaces ou existe-t-il des potentiels d'amélioration ? Si oui, lesquels ?

La coordination des travaux d'entretien et de réfection incombe à l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent. Celui-ci connaît les particularités et spécificités de la région concernée, entretient de bonnes relations avec les autorités locales et peut, si nécessaire, intervenir rapidement sur place.

L'entretien des routes cantonales s'effectue en suivant des normes et directives reconnues. L'objectif est de garantir une longue durée d'utilisation des routes cantonales avec le moins de ressources financières possible. L'état des ouvrages est saisi de manière standardisée et les tronçons endommagés sont priorisés à l'échelle cantonale avant d'être encore contrôlés sur place par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent. Des plans d'entretien pluriannuels sont également coordonnés avec des projets d'aménagement, de nouvelles réalisations et d'autres projets de tiers.

Les domaines de compétence des quatre arrondissements d'ingénieur en chef ont fait leurs preuves jusqu'à présent. Le Conseil-exécutif estime que l'organisation mise en place est bonne et qu'aucune adaptation n'est nécessaire.

Destinataire
– Grand Conseil